

Belgium-Liège: Construction work

OJ S 86/2021 04/05/2021

Contract notice**Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier Universitaire de Liège (3P)

National registration number: 0232.988.060_21955

Postal address: Sart Tilman B35

Town: Liège

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Julien Compère

E-mail: marches.info@chuliege.be**Internet address(es):**Main address: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursAddress of the buyer profile: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-cours**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursTenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=CHU+Li%C3%A8ge%283p%29-CHUNDB%2F20.123-F02>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Département des services logistiques — service des marchés publics

Postal address: Rue des Pontons 25

Town: Chênée

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4032

Country: Belgium

Contact person: Laurence Waleffe

E-mail: marches.info@chuliege.be

Telephone: +32 42425026

Internet address(es):Main address: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursAddress of the buyer profile: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-cours**I.4.**

Type of the contracting authority

Other type: Hôpital universitaire

I.5. Main activity

Health

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Centre hospitalier universitaire de Liège N.-D. des Bruyères – extension de l'aile E

Reference number: CHU Liège(3p)-CHUNDB/20.123-F02_0

II.1.2. Main CPV code

45000000 Construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Centre hospitalier universitaire de Liège en son site de N.-D. des Bruyères à Chênée: construction, en entreprise générale, de l'extension de l'aile E du site et aménagement de ses abords.

Le cahier des charges peut être obtenu au format .pdf et .doc sur simple demande au service des marchés publics adressée à: marches.info@chuliege.be avec la mention: «DDE CSCH - CHUNDB/20.123».

En cas de divergence éventuelle entre le modèle .pdf et le modèle .doc, c'est le premier document (modèle.pdf) qui fait foi.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45210000 Building construction work, 45215100 Construction work for buildings relating to health

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Centre Hospitalier Universitaire de Liège, site N.-D. des Bruyères, rue de Gaillarmont 600 B, 4032 Chênée.

II.2.4. Description of the procurement

Le marché porte sur la construction de quatre niveaux (trois unités de soins et un technique) et la transformation d'espaces existants.

Le marché comprend la réalisation de toutes les techniques spéciales.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in days: 820

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Voir CSCH.

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

La participation à une visite du site du chantier constitue une obligation. Le fait pour un soumissionnaire de ne pas avoir effectué une visite de l'installation entraîne d'office la nullité de son offre.

Cette visite sera effectuée par un ou plusieurs membres du personnel compétent du soumissionnaire capable(s) d'évaluer et de valoriser correctement les différents postes du métré de la présente entreprise.

Les visites du site du chantier sont organisées exclusivement sur rendez-vous pris au moins trois jours à l'avance avec le secrétariat du département technique (téléphone: +33 43667100).

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Portée des exigences:

Conformément à l'article 66 de la loi, le pouvoir adjudicateur se doit de vérifier que l'offre provient d'un soumissionnaire qui n'est pas exclu de l'accès au marché sur base des articles 67 à 70 de la loi et qui répond aux critères de sélection qualitative.

En application de l'article 60 de l'AR de passation, le pouvoir adjudicateur peut revoir la sélection d'un soumissionnaire à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, si sa situation à la lumière des motifs d'exclusion ou du respect du ou des critère(s) de sélection applicables ne répond plus aux conditions.

Sous-traitance:

Lorsque le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, il doit préciser la part du marché qui est concerné ainsi que les données relatives aux sous-traitants proposés (noms, coordonnées et représentant du sous-traitant).

De manière générale, aucun sous-traitant ne peut se trouver dans un des cas visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17.6.16. S'il se trouve dans une des situations visées aux articles 67 à 69, l'entrepreneur concerné démontre d'initiative au pouvoir adjudicateur qu'il a pris les

mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité. En outre, le marché ne pourra être sous-traité à une entreprise originaire d'un pays tiers à l'Union européenne, à moins que ce pays n'ait conclu un traité ou un accord bilatéral ouvrant l'accès aux marchés publics de l'UE. À cette fin, le pouvoir adjudicateur vérifie, lors de l'attribution du marché (et au plus tard quinze jours avant l'intervention du sous-traitant sur le marché), les renseignements suivants des sous-traitants:

- l'agrégation du sous-traitant en rapport avec la part du marché sous-traitée;
- les documents relatifs aux droits d'accès du ou des sous-traitants.

L'adjudicataire prend toutes les mesures nécessaires pour que ses sous-traitants directs imposent à leurs propres sous-traitants le respect des obligations contenues au dernier paragraphe énoncé ci-dessus.

Le soumissionnaire transmet d'initiative avec son dossier de sélection au pouvoir adjudicateur les informations relatives à tous les sous-traitants participant aux travaux, telles que visées à l'art. 12/1 de l'A.R. du 14.1.2013, ainsi que les informations relatives au respect par ceux-ci concernant le droit d'accès au marché et à la sélection qualitative.

L'adjudicataire est, pendant toute la durée du marché, tenu de porter sans délai à la connaissance de l'entité adjudicatrice tout changement relatif à ces informations ainsi que des informations requises pour tout nouveau sous-traitant qui participera ultérieurement à ces travaux.

II.6.1.1 Motifs d'exclusion obligatoires

Par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans aucune des situations visées par les clauses d'exclusion reprises à l'article 67, §§ 1 et 2 de la loi et l'article 61 de l'AR de passation et ne pas être concerné par les cas d'incompatibilité prévus par les articles 6 et 52 de la loi.

Motifs d'exclusion obligatoires:

1. participation à une organisation criminelle,
2. corruption,
3. fraude,
4. infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction ou complicité ou tentative d'une telle infraction,
5. blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme,
6. travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains,
7. occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Les exclusions du 1. à 6. s'appliquent pour une période de cinq ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7. quant à lui s'applique pour une période de cinq ans à partir de la fin de l'infraction.

L'exclusion du soumissionnaire s'applique également lorsque la personne condamnée par jugement définitif est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire, ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

II.6.1.2 Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales

Est exclu de la présente procédure, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera que le soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale via la plateforme Télémarché. Si cela ne lui est pas possible, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire de fournir les documents suivants:

1. en application de l'art. 68 de la loi et de l'article 62 de l'AR de passation, le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant qu'il est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y

compris le dernier trimestre civil échu par rapport à la date limite de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où les employés sont établis;

2. en application de l'art. 68 de la loi et de l'article 63 de l'AR de passation, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Est exclu de la présente procédure, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale. Néanmoins, le soumissionnaire qui se trouve dans les conditions suivantes peut participer:

- a) s'il ne dispose pas d'une dette supérieure à 3 000 EUR ou
 - b) s'il a obtenu pour cette dette un délai de paiement qu'il respecte strictement.
- ... (voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

II.6.2.2 Agréation

- Pour être sélectionné, le soumissionnaire, entrepreneur général, doit:
- soit disposer au minimum d'une agréation correspondant à la catégorie D et à la classe correspondant au montant de son offre;
- soit disposer de la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre État membre de l'Union européenne ainsi que les documents complémentaires éventuels;
- soit disposer d'un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la sous-catégorie d'agréation à prendre en considération.

Documents justificatifs et vérifications

Le pouvoir adjudicateur vérifiera les déclarations, sur base des informations fournies dans le formulaire d'offre, par la consultation de la banque de données des entrepreneurs agréés sur le site du SPF Économie;

- Pour être sélectionné, le soumissionnaire joint pour les parties du marché qu'il sous-traite et pour lesquelles est exigée une agréation spéciale et préalable, et qui ne peuvent être considérées comme le complément de l'entreprise conformément à l'article 5, § 6 de l'arrêté Royal du 26.9.1991 fixant les mesures d'application de la loi du 20.3.1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs, la preuve de l'agréation de ses sous-traitants:

- HVAC;
- EL;
- Sanitaire;
- Fluides médicaux.

Toutes les personnes agissant en qualité de sous-traitant, à quelque stade que ce soit, doivent satisfaire aux dispositions de la législation organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie correspondant à la nature des travaux qui leur sont confiés et dans la classe correspondant à leur participation au marché.

En cas de sous-traitance, ces documents doivent être joints à l'offre du soumissionnaire.

II.6.2.3 Chiffre d'affaires

Le soumissionnaire apporte la preuve de sa capacité économique et financière en fournissant un chiffre d'affaires moyen global de minimum 50 000 000 EUR portant sur des travaux en bâtiment. La moyenne porte sur les trois derniers exercices comptables clôturés (2019-2018-2017).

Documents justificatifs et vérifications.

Le soumissionnaire joint à son offre une déclaration sur l'honneur, de laquelle il ressort qu'il répond aux conditions de cette exigence.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera la déclaration sur base des comptes annuels certifiés et publiés dans le chef de l'attributaire pressenti.

Les soumissionnaires dont les comptes annuels ne sont pas publiés annuellement à la Banque nationale belge déposent, en plus de la déclaration sur l'honneur, les extraits des bilans des trois derniers exercices comptables.

Minimum level(s) of standards possibly required:

II.6.2.2 Agréation

— Pour être sélectionné, le soumissionnaire, entrepreneur général, doit:

— soit disposer au minimum d'une agréation correspondant à la catégorie D et à la classe correspondant au montant de son offre,

— soit disposer de la preuve de son inscription sur une liste officielle d'entrepreneurs agréés dans un autre Etat Membre de l'Union Européenne ainsi que les documents complémentaires éventuels,

— soit disposer d'un dossier dont il ressort que l'entrepreneur satisfait aux exigences de la classe et de la sous-catégorie d'agréation à prendre en considération.

Documents justificatifs et vérifications

Le pouvoir adjudicateur vérifiera les déclarations, sur base des informations fournies dans le formulaire d'offre, par la consultation de la banque de données des entrepreneurs agréés sur le site du SPF Économie;

— Pour être sélectionné, le soumissionnaire joint pour les parties du marché qu'il sous-traite et pour lesquelles est exigée une agréation spéciale et préalable, et qui ne peuvent être considérées comme le complément de l'Entreprise conformément à l'article 5, § 6 de l'Arrêté Royal du 26 septembre 1991 fixant les mesures d'application de la loi du 20 mars 1991 organisant l'agréation d'entrepreneurs, la preuve de l'agréation de ses sous-traitants:

— HVAC;

— EL;

— Sanitaire;

— Fluides médicaux.

Toutes les personnes agissant en qualité de sous-traitant, à quelque stade que ce soit, doivent satisfaire aux dispositions de la législation organisant l'agréation d'entrepreneurs de travaux dans la catégorie correspondant à la nature des travaux qui leur sont confiés et dans la classe correspondant à leur participation au marché.

En cas de sous-traitance, ces documents doivent être joints à l'offre du soumissionnaire.

II.6.2.3 Chiffre d'affaires

Le soumissionnaire apporte la preuve de sa capacité économique et financière en fournissant un chiffre d'affaires moyen global de minimum 50 000 000 EUR portant sur des travaux en bâtiment. La moyenne porte sur les trois derniers exercices comptables clôturés (2019-2018-2017).

Documents justificatifs et vérifications.

Le soumissionnaire joint à son offre une déclaration sur l'honneur, de laquelle il ressort qu'il répond aux conditions de cette exigence.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera la déclaration sur base des comptes annuels certifiés et publiés dans le chef de l'attributaire pressenti.

Les soumissionnaires dont les comptes annuels ne sont pas publiés annuellement à la Banque nationale belge déposent, en plus de la déclaration sur l'honneur, les extraits des bilans des trois derniers exercices comptables.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Pour être sélectionné le soumissionnaire fournit:

A. une référence portant sur des travaux de minimum 25 000 000 EUR HTVA, exécutés en entreprise générale, au cours des cinq dernières années.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre au minimum 30 % des 25 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence);
- date de la réception provisoire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la déclaration et à cet effet peut s'adresser aux clients;

B. une référence portant sur des travaux, exécutés sur un site en fonctionnement lié au secteur de la santé (hôpital, MR, MRS, résidences services), de minimum 5 000 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre au minimum 30 % des 5 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence);
- date de la réception provisoire;

C. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de HVAC exécuté sur un site hospitalier, de minimum 4 000 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 2 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (2 000 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

D. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux d'électricité exécuté sur un site hospitalier, de minimum 3 500 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- l'attestation de bonne exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 1 750 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (1 750 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

E. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de sanitaire exécuté sur un site hospitalier, de minimum 1 250 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- l'attestation de bonne exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 625 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (625 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

F. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de fluides médicaux exécuté sur un site hospitalier, de minimum 750 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- l'attestation de bonne exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 375 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (375 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

— date de la réception provisoire.

Comme précisé ci-dessus, les références ne pourront être prises en compte que si elles sont corroborées par des certificats de bonne exécution récents (moins de six mois) signés par le maître de l'ouvrage pour les dossiers privés. Pour ce faire, le soumissionnaire utilise le modèle d'attestation repris à l'annexe D – Certificat de bonne exécution.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier les déclarations et à cet effet peut s'adresser aux clients de référence pour vérifier la réalité et pertinence des références.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Pour être sélectionné le soumissionnaire fournit:

A. une référence portant sur des travaux de minimum 25 000 000 EUR HTVA, exécutés en entreprise générale, au cours des cinq dernières années

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre au minimum 30 % des 25 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence);
- date de la réception provisoire.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la déclaration et à cet effet peut s'adresser aux clients;

B. une référence portant sur des travaux, exécutés sur un site en fonctionnement lié au secteur de la santé (hôpital, MR, MRS, résidences services), de minimum 5 000 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre au minimum 30 % des 5 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence);
- date de la réception provisoire;

C. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de HVAC exécuté sur un site hospitalier, de minimum 4 000 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du Maître de l'ouvrage;

- lieu d'exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 2 000 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence);

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (2 000 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

D. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux d'électricité exécuté sur un site hospitalier, de minimum 3 500 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- l'attestation de bonne exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 1 750 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (1 750 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

E. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de sanitaire exécuté sur un site hospitalier, de minimum 1 250 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet
- coordonnées du Maître de l'ouvrage
- lieu d'exécution
- l'attestation de bonne exécution
- date de début et de fin d'exécution
- montant des travaux hors TVA
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 625 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence)

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (625 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire;

F. une référence en techniques spéciales portant sur des travaux de fluides médicaux exécuté sur un site hospitalier, de minimum 750 000 EUR HTVA.

Documents justificatifs et vérifications

Le soumissionnaire joint à son offre un certificat de bonne exécution (modèle en annexe D) à faire signer par le maître de l'ouvrage, contenant au minimum les informations suivantes:

- nom du projet;
- coordonnées du maître de l'ouvrage;
- lieu d'exécution;
- l'attestation de bonne exécution;
- date de début et de fin d'exécution;
- montant des travaux hors TVA;
- pourcentage des travaux exécutés par le soumissionnaire qui présente la référence (ce pourcentage doit atteindre un minimum 375 000 EUR HTVA sur l'ensemble du projet proposé en référence).

Lorsque le soumissionnaire fait appel à la capacité d'autres entités, sous-traitant, l'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la référence doit au minimum avoir été exécutée à 50 % (375 000 EUR HTVA) par l'entreprise qu'il propose comme sous-traitant;

- date de la réception provisoire.

Comme précisé ci-dessus, les références ne pourront être prises en compte que si elles sont corroborées par des certificats de bonne exécution récents (moins de six mois) signés par le maître de l'ouvrage pour les dossiers privés. Pour ce faire, le soumissionnaire utilise le modèle d'attestation repris à l'annexe D – Certificat de bonne exécution.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier les déclarations et à cet effet peut s'adresser aux clients de référence pour vérifier la réalité et pertinence des références.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.1. Previous publication concerning this procedure

Notice number in the OJ S: [2021/S 050-122214](#)

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 17/06/2021 Local time: 09:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 12 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 17/06/2021 Local time: 09:00

Place:

Centre hospitalier universitaire de Liège, rue des Pontons 25, 4032 Chênée, Département des services logistiques, Service marchés publics.

Information about authorised persons and opening procedure: L'ouverture des offres se réalise via la plateforme e-Tendering.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 37

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/04/2021